

> Raon l'Étape, une ville bien gérée !

C'est l'avis de la Chambre Régionale des Comptes, qui vient de passer la gestion de la Ville de Raon l'Étape au «peigne fin» (période 2005-2009).

Avis de la Chambre Régionale des Comptes

Chaque conseiller municipal a reçu le rapport, soumis au débat du Conseil. Malgré quelques améliorations à apporter dont il sera tenu compte, la teneur du rapport, très satisfaisante, n'a provoqué aucune critique, en particulier de l'opposition.

Quelques extraits de la synthèse générale de la Chambre Régionale des Comptes :

. la **gestion budgétaire** > «Une gestion prudente dont les résultats sont supérieurs à ceux initialement prévus...»,

. la **situation financière** > «Dans un contexte caractérisé par une forte réduction des bases de la taxe professionnelle, et par voie de conséquence des ressources fiscales, les équilibres financiers ont été maintenus grâce à une gestion rigoureuse. En effet, entre 2005 et 2008 inclus, les charges courantes n'ont progressé que de 3,51%, taux inférieur à celui de l'inflation. Sur la même période, les investissements réalisés ont été en moyenne autofinancés à hauteur de 34%, soit nettement plus que le taux observé au plan national (25%)»,

. la **gestion des ressources humaines** > «Les charges de personnel sont très inférieures à celles observées au plan national dans les communes comparables»,

. les **services publics de l'eau et de l'assainissement** : «Gérés dans le cadre d'une délégation de service public, la situation financière des deux services est satisfaisante».

Michel Humbert s'est montré très satisfait, et a remercié tous ses collaborateurs, élus et fonctionnaires pour la qualité de leur travail.

Réforme de la taxe professionnelle et des collectivités territoriales

«**OUI** à la réforme de la taxe professionnelle, qui certes ne doit pas pénaliser la compétitivité économique des entreprises, mais pas davantage les recettes des collectivités et leur autonomie financière ;

. **OUI** à la réforme des collectivités territoriales, que l'empilement et le fonctionnement rend incompréhensible pour nos concitoyens ;

. mais **NON** à la méthode utilisée, précipitée, et «à la hussarde», alors qu'une large discussion avec les associations d'élus et les formations politiques, pourrait aboutir sur une réforme moderne, cohérente et dynamique de l'organisation territoriale de la France».

Ce sont les propos tenus par Michel Humbert devant le conseil municipal qui a fait adopter le vœu rédigé par l'Associations des Petites Villes de France (A.P.V.F.) regroupant des villes de 5 à 20 000 habitants de toute obédience politique.

Ce vœu a été adopté à l'unanimité du conseil, sauf 3 abstentions.

Les décisions suivantes ont également été prises par le Conseil Municipal le 18 décembre 2009 :

. prescription de l'élaboration d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (P.A.V.E.), en application de l'article 45 de la loi dite «loi handicap» du 11 février 2005,

. demande de prolongation d'un an des contrats d'affermage des services d'eau et d'assainissement, qui viennent à échéance le 10 juin prochain : ce délai supplémentaire permettra de bien préparer la future gestion de ces

services,

. constitution d'une commission d'ouverture des plis spécifique aux délégations de service public,

. transfert de la compétence «réhabilitation des friches industrielles» à la Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine qui en a délibéré les 28 septembre et 9 novembre derniers,

. adoption d'une décision modificative budgétaire essentiellement pour prendre en compte les travaux en régie de 2008, un budget supplémentaire complet n'apparaissant pas nécessaire,

. modalités de rémunération des agents recenseurs, le prochain recensement de la population raonnaise étant programmé du 21 janvier au 20 février 2010,

. suite à l'enquête publique, poursuite de la procédure d'établissement des périmètres de protection de captages d'eau potable,

. suite à la demande de l'Office Public de l'Habitat O.P.A.C. Vosges > dénomination de la nouvelle impasse créée avec la construction des nouveaux logements au-dessus du cimetière «*impasse des Carrières*».

. soumission au régime forestier des parcelles cadastrées section A n°582 et 583,

. attribution des subventions spécifiques à l'U.S.R. pour 2010, identiques à 2009, soit les sommes de 15 406 € à verser en janvier et 15 400 € à verser en juillet, sommes qui s'ajoutent à la subvention ordinaire qui sera proposée par l'OMS,

. vote d'un acompte sur la participation de la Commune au poste FONJEP d'animateur à *Archipel*, soit la somme de 12 600 €,

. attribution des dernières subventions 2009 aux associations raonnaises : 52 € à l'A.C.V.R., aux anciens d'A.F.N., C.V.R. et Sidi Brahim, 920 € à l'A.D.M.R., 800 € à la Société des Fêtes, 4 300 € à A.R.T.,

. admission en non-valeur,

. temps partiel,

. S.M.D.E. des Vosges.